



Fiche Formation

Répondre à un concours de maîtrise d'oeuvre : la préparation du dossier Formation sur mesure à préciser avec le commanditaire

Présentation synthétique

Cette formation a pour but de rappeler les modes de passation de marché public de maîtrise d'oeuvre, et de partager l'expérience des différentes procédures et techniques de sélection des candidatures. L'objectif de la formation est d'aider le futur candidat aux marchés publics à comprendre l'environnement concurrentiel dans lequel il se place et à améliorer sa capacité à le maîtriser.

Date et lieu

A préciser

Durée et horaires de la formation

Une journée de 6 heures, 10h-17h

Les formateurs

- Régis Bertrand, ingénieur et architecte, conseil auprès des maîtres d'ouvrage
- Pascale Blin, architecte

Contact : Emmanuelle FOURNIER, chargée de formations (emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr)

Tarifs : l'intervention de la MIQCP est délivrée à titre gracieux.

Commanditaire : A indiquer

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les besoins spécifiques sont recueillis en amont de la formation par la référente handicap, Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr) pour adaptation de la formation ou orientation, si nécessaire.

Public et prérequis

Public visé : les architectes qui souhaitent participer à des concours.

Pré-requis : Débuter dans la participation à des concours. La chargée de formation et le commanditaire valident préalablement à la formation la liste des participants.



Objectif pédagogique global

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de bien préparer son dossier de réponse à un concours

Compétences visées

Etre capable de bien préparer un dossier de participation à un concours de maîtrise d'oeuvre.

Objectifs pédagogiques opérationnels

Connaître les éléments réglementaires essentiels pour bien participer à un concours de maîtrise d'oeuvre.

Objectifs pédagogiques partiels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les éléments réglementaires en donnant au moins 50% de bonnes réponses à un quiz,

Déroulé pédagogique

10h00 -17h00

- Accueil et tour de table des attentes,
- La définition du concours de maîtrise d'oeuvre,
- Présentation du déroulement d'un concours,
- Rôle du jury de concours et intervention de maîtrise d'ouvrage,
- Les documents de la consultation relatifs au concours : l'avis, le règlement,
- Le dossier de candidature :
 - Le groupement de candidats et la convention de groupement la composition du groupement ne peut pas changer entre le depot de candidature et la signature du marché),
 - Les documents de candidature,
 - Les exclusions de concourir,
 - Les critères d'analyse des candidatures (reference aux moyens),
 - La selection des candidatures (critères et méthode des avocats).

Pause à 10h00

Pause déjeuner (12h-13h)

- Le dossier du projet,
- L'indemnisation du concours,
- La procedure post-concours : marché sans publicité ni mise en concurrence préalable et la négociation du contrat,
- Les recours, le référé pré-contractuel, les recours contentieux.
- Débriefing et clôture de la journée

Validation des acquis : quiz et questions

Pause à 15h00

Modalités d'accès :



- Lorsque les formations sont organisées dans les locaux d'un partenaire, le partenaire transmet aux stagiaires les informations relatives à l'accès au lieu où se déroule la formation.
- Lorsque les formations sont organisées à distance, Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr) vous communique le lien d'accès à la salle de formation virtuelle et est à votre disposition pour toute question technique.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthode pédagogique expositive (apports théoriques)
- Méthode pédagogique participative (quizz)
- Méthode pédagogique interrogative (questions/réponses)

Ressources pédagogiques

- Supports de formation
- Publications de la MIQCP (<http://miqcp.gouv.fr/index.php?lang=fr>).

Les ressources pédagogiques sont transmises à l'issue de la formation ou accessibles sur le site de la MIQCP

Moyens techniques

Pour les formations en présentiel

Dans les locaux du commanditaire

La chargée de formations de la MIQCP s'assure auprès du commanditaire, en amont de la formation, que le matériel ci-dessous sera mis à disposition des formateurs de la MIQCP

Ordinateur, vidéoprojecteur, connexion à internet, paperboard

Assistance technique commanditaire

Pour une formation à distance

Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle virtuelle. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés. La feuille de présence est complétée. Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

La qualité de la connexion est vérifiée en début de formation. En cas de problème technique, la chargée de formation est à la disposition des stagiaires.

Accompagnement et suivi du stagiaire

La chargée de formation recueille les besoins des stagiaires en amont de la formation afin d'adapter le contenu de la formation et transmet également aux stagiaires la fiche de présentation de la formation, la convocation ainsi que le lien d'accès pour les formations à distance ou l'adresse de la MIQCP ou du commanditaire, ainsi que le plan d'accès pour les formations en présentiel se déroulant dans les locaux du commanditaire. Un plan d'accès spécifique est transmis aux personnes en situation de handicap.

Pour une formation en présentiel

Dans les locaux du commanditaire



Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle de formation. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés par le commanditaire. La feuille de présence est complétée. Le commanditaire indique les possibilités de pause café et de restauration.

Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les quiz sont remis par le commanditaire dans une chemise qui comporte aussi le programme de la formation et l'enquête de satisfaction.

Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

Le commanditaire s'assure du bon déroulement de la formation auprès des personnes en situation de handicap. Il revient dans la salle de formations avant la pause déjeuner pour s'assurer que tout se passe bien.

Pour une formation à distance

La chargée de formations transmet aux participants la fiche de présentation de la formation, la convocation ainsi que le lien d'accès à la salle virtuelle.

Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle virtuelle. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés. La feuille de présence est complétée. Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

La qualité de la connexion est vérifiée en début de formation. En cas de problème technique, la chargée de formation est à la disposition des stagiaires.

La chargée de formation s'assure du bon déroulement de la formation auprès des personnes en situation de handicap.

Dispositif d'évaluation en début de formation

Tour de table, quiz

Dispositif d'évaluation pendant la formation

Questions

Dispositif d'évaluation à la fin de la formation

Quiz, une enquête de satisfaction est transmise aux stagiaires à la fin de la formation.

Sanction de la formation

Les stagiaires reçoivent à l'issue de la formation une attestation de présence.

Résultats des formations

Le bilan des formations est accessible auprès de Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr).

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la MIQCP est en ligne sur la page Formation du site internet de la MIQCP (https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=109&lang=fr)



Délais d'accès : ils sont définis avec le commanditaire en fonction des disponibilités des dates et de la commande, au minimum deux mois.